

Projet de construction du poste Saint-Patrick
à 315-25 kV dans l'arrondissement Le Sud-
Ouest

À l'attention de Madame Rita LeBlanc
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Téléphone : 418 643-7447 / (sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
Courriel: poste-st-patrick@bape.gouv.qc.ca

Mémoire de la Maison Saint Columba déposé au Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) dans le cadre des audiences sur le Projet de construction du poste Saint-Patrick à 315-25 kV par Hydro-Québec, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest à Montréal.

Chère Madame, Messieurs les commissaires,

Veillez trouver ici les préoccupations, suggestions et la position de la Maison Saint Columba, qui encourage les positions prises par l'Opération populaire d'aménagement (OPA) d'Action-Gardien, concernant le projet de poste Saint-Patrick, tel que proposé par Hydro-Québec dans l'Arrondissement Le Sud-Ouest à Montréal.

Préoccupations

La Maison Saint Columba a plusieurs préoccupations sur le projet concernant les impacts sur pour citoyennes et citoyens de l'Arrondissement Le Sud-Ouest. Ces impacts touchent la santé, la sécurité, les bruits et nuisances, l'intégration architecturale ainsi que le pylône situé dans le parc d'Argenson.

Impacts sur la santé :

Pointe-Saint-Charles et l'Arrondissement Le Sud-Ouest étant considérés comme ayant une concentration élevée d'îlots de chaleur, la nouvelle infrastructure que s'appête à construire Hydro-Québec, malgré certaines mesures d'amélioration (gravier et toits blanc), contribuera à augmenter cette problématique dans notre quartier. Il est souhaitable que le projet prévoit de réelles mesures de mitigation afin d'amoindrir ses effets négatifs, tels des projets de verdissement autour et dans les environs de la zone du projet de poste électrique. Cela pourrait, par exemple, se faire par l'appui à des projets de verdissements déjà envisagés par des organisations et la population du quartier dans le parc d'Argenson.

Sécurité :

Le chemin de fer du CN longe la zone d'implantation du projet d'Hydro-Québec. Le Sud-Ouest a connu deux déraillements dans les dernières années et nous savons que de plus en plus de matières dangereuses – dont des hydrocarbures hautement inflammables comme c'était le cas dans le déraillement survenu à Lac Mégantic en 2013 - circulent sur cette voie. Il est impératif qu'un plan de mesure d'urgence soit développé avant toute nouvelle implantation d'infrastructure dans ce secteur.

Bruit et nuisances (durant et après travaux) :

Les résidents de Pointe-Saint-Charles subissent quotidiennement des bruits et nuisances diverses liés aux activités ferroviaires et au camionnage. Nous insistons sur le fait qu'il est impératif de voir par tous les

moyens à diminuer ces impacts et à s'assurer d'un plan de camionnage et de travaux ainsi que des moyens de suivi rigoureux, pour la santé et la qualité de vie des gens du quartier.

Intégration architecturale

Nous souhaitons que le promoteur se soucie d'avantage d'intégrer le projet dans le quartier au niveau architectural, en prévoyant de réelles mesures de verdissement tout autour et surtout sur la façade avant et en améliorant l'aspect visuel du bâtiment. Ce site se trouve tout près du canal Lachine et d'une importante piste cyclable de Montréal. Le fait que depuis la piste cyclable et long du canal, on ait une vue surélevée sur le site envisagé doit être considéré afin de s'assurer que le projet soit camouflé et intégré au paysage. Nous recommandons en conséquence que le bâtiment projeté respecte la réglementation de l'Arrondissement du Sud-Ouest en termes d'intégration architecturale et que le front public sur la rue Saint-Patrick soit bonifié par rapport aux croquis présentés par le promoteur lors des audiences afin d'assurer le caractère touristique des abords du canal Lachine et de ce secteur.

Pylône dans le Parc d'Argenson

La desserte de parc dans l'arrondissement Sud-Ouest est déficiente en qualité, en quantité et en superficie. Pointe-Saint-Charles possède une superficie totale d'espaces verts de 18,78 hectares tandis qu'environ 13 200 habitants y résident. Il s'agit donc d'un ratio d'environ 1,42 hectare pour 1000 habitants, ce qui est largement insuffisant puisque les normes urbanistiques proposent un ratio de 4 hectares pour 1000 habitants et tandis que la norme québécoise est de 5,5 ha /1000 habitants. La présence de parcs bien aménagés et bien entretenus contribue à la qualité de vie d'un quartier et à la santé de sa population.

Le Poste Saint-Patrick projeté a une emprise dans un parc important pour notre communauté et pour le milieu de vie de Pointe-Saint-Charles puisqu'un pylône se situe dans le Parc d'Argenson, un parc dans lequel plusieurs acteurs du quartier envisagent réaliser des infrastructures. D'ailleurs, ce parc, situé à l'ouest du quartier, a été ciblé par l'OPA et d'autres acteurs du quartier comme un parc à améliorer en vue de consolider le cœur du quartier.

Parmi les projets que la communauté envisage de réaliser dans ce parc, mentionnons des projets d'aménagement spécifiquement dédiés aux adolescents. Différents projets sont sur la table, par exemple un skatepark, un souhait exprimé par les jeunes du quartier dans le passé. L'OPA planifie collaborer étroitement avec le Comité jeunesse d'Action-Gardien afin de mener des consultations avec et par les adolescents du quartier en 2016, afin de définir ce que nos jeunes souhaitent concrètement comme aménagement dans ce parc. Il est à noter que l'Arrondissement Le Sud-Ouest envisage aussi d'aménager le parc pour les jeunes.

D'autre part, des projets de verdissement sont aussi envisagés pour ce parc (re-végétalisation et culture sur bac, par exemple). Ces projets qui visent notamment à améliorer l'aspect visuel et réduire les nuisances liées aux grandes infrastructures riveraines (autoroute, chemin de fer) favoriseraient l'appropriation du parc par les citoyens.

Toutefois, que ce soit pour l'aménagement pour les jeunes ou encore pour des projets de verdissement, la présence du pylône et la servitude dont bénéficie Hydro-Québec constituent des freins importants à la réalisation des projets envisagés par le milieu. De surcroît, l'aspect visuel du pylône dans le parc (surtout depuis qu'Hydro-Québec a procédé à l'abattage de nombreux arbres qui étaient situés au pied de celui-ci) nuit grandement à l'appropriation du parc par les résidents.

La Maison Saint Columba recommande que soit retiré le pylône se trouvant dans le parc d'Argenson. Cette option a été étudiée et est techniquement faisable mais a été rejetée par Hydro-Québec en raison des coûts financiers. Nous continuons cependant à croire que cette option doit être réellement prise en compte et évaluée avant d'aller de l'avant avec la variante retenue du projet, compte tenu de l'importance du parc d'Argenson pour notre communauté. Cela rejoindrait aussi le désir exprimé par plusieurs citoyens et citoyennes dans le cadre d'une démarche de planification urbaine réalisée par l'Arrondissement Le Sud-Ouest le 15 mars 2015 (charrette). L'amélioration du bien-être de la communauté vaut amplement le déplacement de ce pylône et cela aidera à augmenter significativement « l'acceptabilité sociale du projet ». Hydro-Québec indique se soucier de la qualité de vie des résidents du secteur d'implantation du projet du Poste Saint-Patrick. Il est donc important que le promoteur retire le pylône se trouvant dans le parc d'Argenson.

Position et recommandations

Voici les recommandations que la Maison Saint Columba encourage, créées par l'OPA d'Action-Gardien dans le cadre de cette audience :

1. **Santé (îlots de chaleur) :** Nous recommandons que le promoteur inclue de réelles mesures de mitigation dans son projet afin d'amoindrir ses effets négatifs, tels des **projets de verdissement autour et dans les environs de la zone du projet de poste électrique**. Cela pourrait, par exemple, se faire par l'appui à des projets de verdissements déjà envisagés par des organisations et la population du quartier dans le parc d'Argenson.
2. **Sécurité :** Considérant la proximité du chemin de fer et des matières dangereuses transitant sur cette voie, nous considérons impératif qu'un plan de mesure d'urgence soit développé avant toute nouvelle implantation d'infrastructure dans ce secteur. Le promoteur devra collaborer à ce plan.
3. **Bruit et nuisances (durant et après travaux) :** Nous recommandons que le promoteur collabore avec le milieu et voit par tous les moyens à diminuer les impacts et à s'assurer d'un plan de camionnage et de travaux ainsi que des moyens de suivi rigoureux, pour la santé et la qualité de vie des gens du quartier.
4. **Intégration architecturale :** Nous recommandons que le bâtiment projeté respecte la réglementation de l'Arrondissement du Sud-Ouest en termes d'intégration architecturale et que le front public sur la rue Saint-Patrick soit bonifié par rapport aux croquis présentés par le promoteur lors des audiences afin d'assurer le caractère touristique des abords du canal Lachine et de ce secteur.
5. **Pylône du parc d'Argenson et acceptabilité sociale :** Finalement, l'OPA recommande que soit retiré le pylône se trouvant dans le parc d'Argenson. L'amélioration du bien-être de la communauté vaut amplement le déplacement de ce pylône et cela aidera à augmenter significativement « l'acceptabilité sociale du projet ». Hydro-Québec indique se soucier de la qualité de vie des résidents du secteur d'implantation du projet du Poste Saint-Patrick. Il est donc important que le promoteur retire le pylône se trouvant dans le Parc d'Argenson. L'appui du promoteur aux projets futures de la communauté dans ce parc serait souhaitable et apprécié.

Vous remerciant de la considération que vous portez aux préoccupations des citoyen.ne.s du quartier et des acteurs du milieu, acceptez nos plus distinguées salutations.

Ron Coughlin, Membre du Conseil d'Administration

Maison Saint Columba
2365 Grand Trunk, H3K1M8 Montréal, QC